

# L'Apprenti

## SOMMAIRE

### > Page 2

#### temps forts

- Certifications
- Remises des certifications
- Soutenances

#### zoom

Bonne année l'apprentissage (suite)

#### "Pub sur scène..."

quand les apprentis deviennent acteurs"

### > Page 3

#### pédagogie

- MIMA et MIFA, les clés de la réussite d'une formation par apprentissage

#### nouveauté

- E-learning

### > Page 4

#### les Questions des Apprentis

Les congés payés

#### agenda

- Taxe d'apprentissage
- Journées Portes Ouvertes

## lexique

- CSM  
Concepteur en Systèmes Mécaniques
- GRI  
Gestionnaire de Ressources Informatiques
- TVN  
Technicien en Vente et Négociation

## zoom

### > Bonne Année, l'apprentissage !

*Il y a 9 ans, le CFA Léonard de Vinci ouvrait ses portes... 39 apprentis.*

9 ans pendant lesquels nous avons observé comment, jour après jour, ce mode de formation alternée parvenait à conquérir sa légitimité autrement que comme palliatif de l'échec.

Observateurs, nous en fûmes aussi les acteurs et il n'a pas suffi de surfer sur une vague porteuse pour compter aujourd'hui 150 apprentis. Il a fallu développer des partenariats interactifs avec les entreprises, former les Maîtres d'Apprentissage, adapter la pédagogie aux profils des jeunes, individualiser les parcours, bâtir un suivi personnalisé sans que cet accompagnement ne devienne du « maternage », rendre autonome et responsabiliser, chercher des ressources supplémentaires pour développer.

Toutes ces actions que nous avons conduites, parfois intuitivement, figurent aujourd'hui dans la loi de programmation pour la cohésion sociale portée par le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Un volet entier est consacré à la réforme de l'apprentissage et nous nous réjouissons d'y retrouver nombre de nos actions que vous retrouverez dans ce journal (cf. : MIMA, MIFA, autoformation...).

lire la suite page 2

## effectifs

### > Carton plein 120

*C'est la capacité maximum d'accueil du CFA pour les rentrées d'automne (septembre et octobre)*

120 c'est également le nombre d'apprentis que nous avons accueillis. Pour la première fois depuis la création du CFA, l'effectif maximum d'une rentrée est atteint ! Avec la rentrée du printemps, le CFA aura ainsi accueilli 150 jeunes en 2004.

### > Appel aux anciens

Pour un carton plein également pour nos rentrées de printemps (mars 2005), n'hésitez pas à nous communiquer les coordonnées de candidats potentiels ou d'entreprises qui souhaiteraient accueillir des apprentis GRI ou CSM.

Contact pour la formation CSM :

[herve.baumann@devinci.fr](mailto:herve.baumann@devinci.fr)

Contact pour la formation GRI :

[alain.deheinzelin@devinci.fr](mailto:alain.deheinzelin@devinci.fr)



## Bonne Année 2005



**Les apprentis, les formateurs et la Direction du CFA Léonard de Vinci vous présentent leurs meilleurs vœux.**

## les Questions

### des Apprentis

#### > Congés payés : quels sont mes droits ?

Le principe de base en la matière est que l'on acquiert des droits à congés, que l'on consomme après une période de référence. Généralement cette période va du 1er juin au 31 mai. Mais depuis les accords 35 heures, elle peut être du 1er janvier au 31 décembre. Il est donc possible de prendre des congés à partir du premier juin de l'année qui suit dans le premier cas ou du 1er janvier dans le second.

Le nombre de jours de congés acquis est de 25 jours (5 semaines) pour une année complète. Il est calculé au prorata du temps de présence en cas d'année incomplète. Exemple : une entrée le 1er octobre d'une année (période d'acquisition du 1er juin au 31 mai) donnera un droit à 16,5 jours de congés à prendre à compter du 1er juin suivant.

#### > Où trouver les règles des congés dans l'entreprise ?

Vous pouvez consulter le règlement intérieur, le livret d'accueil s'il existe, l'intranet. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre Maître d'Apprentissage ou du service du personnel ou des représentants du personnel.

#### > Puis-je prendre des congés quand je veux ?

C'est l'employeur qui fixe les périodes de congés de ses salariés. Il peut ainsi, par exemple, décider de périodes de fermeture de l'entreprise mettant en congés l'ensemble des salariés. Si ce n'est pas le cas, il gère les demandes de congés des salariés en fonction des impératifs de fonctionnement de l'entreprise et approuve ou pas la demande du salarié.

Dans ce dernier cas, le salarié doit faire une demande de congés écrite que l'employeur doit valider. Alors seulement le salarié peut prendre ses congés. A défaut d'accord formel, le salarié peut être considéré comme étant en absence non autorisée et s'expose à des sanctions.

ATTENTION : Si pour vos congés vous devez réserver train, avion, hôtel, etc. pensez à fixer la période avec votre responsable le plus tôt possible. N'arrivez pas un matin en disant, " j'ai trouvé un super prix pour un voyage dans les Iles. Je pars demain matin!". Il y a des chances que ce ne soit pas possible et votre responsable n'appréciera pas d'être mis devant le fait accompli.

#### > Que faire si mon employeur refuse toutes mes demandes ?

En premier lieu, vous devez en parler avec votre responsable hiérarchique pour connaître les raisons précises de ces refus. Si vous êtes dans une situation de blocage, vous pouvez demander à votre Maître d'Apprentissage et/ou à votre tuteur pédagogique d'intervenir.

Contact : [alain.deheinzelin@devinci.fr](mailto:alain.deheinzelin@devinci.fr)

## agenda

### > Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage que les entreprises versent au CFA Léonard de Vinci représente plus de la moitié de ses ressources.

Le soutien des entreprises reste plus que jamais d'actualité et l'avenir du CFA est conditionné aux décisions que prennent les entreprises concernant l'affectation de leur taxe d'apprentissage. La taxe d'apprentissage reste en effet le seul impôt pour lequel le contribuable peut décider de son utilisation – même si cette décision ne concerne pas l'intégralité de la taxe.

Nous remercions donc toutes les entreprises partenaires du CFA qui nous ont versé de la taxe par le passé et les encourageons à continuer de nous soutenir en ce début d'année 2005. Merci d'avance !

Contact : [christian.mauger@devinci.fr](mailto:christian.mauger@devinci.fr)



### > Journée Portes Ouvertes

Tout savoir sur le CFA, ses procédures de recrutement, les enseignements dispensés et visiter les installations, ce sera possible les samedi 12 mars et 2 avril 2005 au cours des Journées Portes Ouvertes au Pôle Universitaire Léonard de Vinci. Apprentis en cours de formation et formateurs seront heureux de vous y accueillir de 10 heures à 17 heures.

Contact : [roberte.romanin@devinci.fr](mailto:roberte.romanin@devinci.fr)

## temps forts

### Certifications

La Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) a certifié les formations du CFA Léonard de Vinci (GRI, CSM et TVN) et les a enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Ces certifications ont été publiées au Journal Officiel le 13 mars 2004 pour CSM et TVN et le 10 octobre pour GRI.

La CNCP remplace la CTHT (Commission Technique d'Homologation des Titres et Diplômes de l'Enseignement Technologique), commission qui avait délivré au CFA ses titres homologués.

Contact : <http://www.cncp.gouv.fr>

### Remise des certifications

94 apprentis des promotions d'automne 2003 ont reçu leur certification le jeudi 21 octobre 2004. Cette cérémonie a été l'occasion pour de nombreux anciens de se retrouver.

300 personnes ont participé à cette soirée conviviale.

### Soutenances

**Des Maîtres d'Apprentissage de plus en plus nombreux.**

Les soutenances de fin de formation ont vu cette année un taux de participation des Maîtres d'Apprentissage en nette progression. C'est ainsi que les apprentis se sont retrouvés face à des jurys composés en moyenne de 6 personnes. Cette affluence s'explique par l'attachement des Maîtres d'Apprentissage à leurs apprentis et par l'intérêt qu'ils portent à la formation. Mention spéciale au Maître d'Apprentissage qui a assisté aux six soutenances d'une même journée.

Contact : [herve.baumann@devinci.fr](mailto:herve.baumann@devinci.fr)

## zoom

### ➤ Bonne Année, l'apprentissage !

Suite de la page 1

Il nous manquait cependant une refonte de la législation pour rendre plus flexible le contrat d'apprentissage, pour « conforter » l'apprenti dans son choix de statut d'apprenti, par comparaison au statut d'étudiant. Nous manquons aussi parfois d'arguments financiers pour convaincre une PME d'accueillir un apprenti.

Les différents axes de cette loi (l'assouplissement des durées de contrats, l'amélioration du statut de l'apprenti, de ses conditions d'accueil et de logement, la mise en place d'un crédit d'impôt pour les entreprises, la prise en compte financière d'initiatives innovantes et le soutien à l'expérimentation) devraient nous apporter le support légal et financier qui nous faisait défaut.

Il restera encore à convaincre les jeunes et leur famille que cette voie est royale.

Les 660 anciens diplômés du CFA Léonard de Vinci en sont convaincus.

Mais que dire aux autres, à ceux qui cherchent à « poursuivre leurs études » sans but ni projet bien déterminé ? Peut-être leur dire tout simplement qu'une enquête nationale indique que 78 % des BTS en apprentissage bénéficient d'un emploi non aidé 7 mois après la fin de leur contrat d'apprentissage (98% pour les apprentis du CFA Léonard de Vinci, hors poursuite d'études.)

Pourtant, même si la crainte du chômage est le facteur numéro un d'inquiétude pour les français, cet argument ne suffit pas.

Alors, si on parlait aussi de la formidable liberté que donne l'apprentissage ? De la possibilité de passer de la filière bois à la conception de systèmes mécaniques, d'abandonner les langues étrangères appliquées pour le métier de commercial, de délaisser la comptabilité pour s'intéresser à l'informatique, tout est toujours possible en apprentissage, marche après marche, du BEP au BAC + 3, les jeunes peuvent changer de voie, infléchir leur parcours, bref choisir !

Ainsi, nombre de ceux que nous accueillons au CFA Léonard de Vinci ont réorienté leur parcours, pour leur plus grand bonheur. Le mot n'est pas trop fort puisqu'on les retrouve des années après, lors de la remise des diplômes, heureux, bien dans leur tête, bien dans leur vie !

Colette LUCIEN,  
Directeur du CFA.

## ➤ L'opération "Pub sur scène... quand les apprentis deviennent acteurs"

*114 groupes originaires de 45 CFA ont travaillé toute l'année avec un metteur en scène pour créer une saynète présentée à la Cigale en mai dernier. La Région Ile de France a financé cette opération.*

Le CFA Léonard de Vinci a été représenté par deux groupes d'apprentis de la formation TVN avec « Allo point com » et « Le meilleur du zap ». C'est avec un immense enthousiasme et une pointe d'anxiété que les apprentis se sont surpassés dans une ambiance conviviale et électrique. Leur performance, qui n'avait d'autre objectif que le plai-

sir de l'expérience, a permis à l'équipe du « meilleur du zap » d'être sélectionnée pour la finale. Devant une salle archi-comble, avec un public composé des membres des CFA, d'apprentis, de leurs amis et famille mais aussi de professionnels du spectacle et de personnalités de la Région Ile de France, l'équipe a brillamment représenté le CFA Léonard de Vinci.

En 2005, 3 groupes porteront les couleurs du CFA et devront vaincre leur trac pour une expérience inoubliable ; deux groupes constitués d'apprentis TVN et un réunissant des CSM et des GRI.

Contact : [catherine.rebatel@devinci.fr](mailto:catherine.rebatel@devinci.fr)

## pédagogie

### MIMA et MIFA

*Les clés de la réussite d'une formation par apprentissage.*

Les Matinées d'Information des Maîtres d'Apprentissage (MIMA) et les Matinées d'Information des Formateurs en Apprentissage (MIFA) organisées par le CFA Léonard de Vinci sont des événements incontournables pour le bon fonctionnement d'un CFA.

L'apprenti apprend en entreprise avec l'aide de son Maître d'Apprentissage et au CFA avec ses formateurs. Il est important que tous ces acteurs de l'apprentissage soient parfaitement informés des règles de l'apprentissage, du fonctionnement du CFA et des programmes de formation.

Ainsi, pour illustration, l'exigence du CFA de faire respecter la ponctualité par les apprentis ne pourra s'affirmer que si les formateurs au CFA et les Maîtres d'Apprentissage en entreprise se font les vecteurs de cette exigence. Et pour appliquer les règles, il faut les connaître, les adopter et les imposer.

Il faut également que Maîtres d'Apprentissage et Formateurs connaissent l'ensemble du programme pédagogique de l'apprenti, sa progression, sa cohérence pour se positionner dans ce cursus et adapter leur rôle, graduer leurs attentes.

#### > La MIMA, un rendez vous habituel depuis près de 10 ans

C'est pour cela que depuis sa création et pour chaque promotion, le CFA organise une Matinée d'Information des Maîtres d'Apprentissage. Cette manifestation se déroule généralement environ un mois après la rentrée de chaque promotion. Au cours de cette matinée le fonctionnement du CFA et le programme sont présentés. Les Maîtres d'Apprentissage ont ainsi l'occasion de rencontrer tous les acteurs du CFA et de s'approprier le cursus. Mais c'est aussi un moment de partage d'expériences, entre Maîtres d'Apprentissage, riche d'enseignements.

L'enquête conduite l'année dernière auprès des entreprises est explicite : il y a une corrélation évidente entre le niveau de satisfaction des entreprises et la présence effective du Maître d'Apprentissage à la MIMA.

#### > La MIFA, une nouveauté

Face à la réussite de la MIMA, le CFA a organisé pour la première fois en 2004 une MIFA (Matinée d'Information des Formateurs en Apprentissage). Certes, les formateurs rencontrent régulièrement les responsables de formation et l'équipe administrative du CFA. Certes, les formateurs du CFA connaissent le fonctionnement du CFA. Mais en connaissent-ils la philosophie ? Et se connaissent-ils mutuellement suffisamment pour garantir la cohérence des enseignements ? Cette rencontre s'avérait donc indispensable. Cette première MIFA s'est tenue le 10 septembre 2004, les échanges furent denses et de qualité comme en témoigne le large satisfecit exprimé par les participants.

Satisfecit partagé par la direction du CFA puisque, il faut le souligner, tous ces formateurs vacataires, professionnels dans leur domaine d'activité ont libéré une (grande) demi-journée (les échanges continuant bien après le déjeuner) gracieusement montrant ainsi, s'il en était besoin, leur attachement au CFA. Qu'ils en soient remerciés !  
Rendez-vous en septembre 2005 pour une nouvelle MIFA !

Contact : [christian.mauger@devinci.fr](mailto:christian.mauger@devinci.fr)

## nouveauté

### E-learning

Pour la première fois cette année, les apprentis TVN bénéficieront du savoir-faire Crossknowledge pour suivre le module Marketing en e-learning. A leur rythme, les apprentis découvriront 27 modules construits par des professionnels reconnus, avec une ergonomie exceptionnelle. A travers ce partenariat avec Crossknowledge, le CFA permet à ses apprentis l'accès à un cursus utilisé également par les cadres des plus grandes entreprises.

Contact : [catherine.rebatel@devinci.fr](mailto:catherine.rebatel@devinci.fr)

